



France Telecom une arnaque de bas étage.

Par **dridri**, le **26/03/2010** à **08:53**

bonjour,

j'ai emménagé dans un nouveau logement, le telephone n'avait jamais été installé.
Je suis donc allé voir france telecom pour qu'ils me craient une ligne. Le service m'est facturé 30€.

Deux mois plus tard, n'ayant toujours pas de tonnalité, et après avoir passé des après midi sur la hotligne de France telecom, je m'inscris chez free en découpé total.

Finalement c'est après que les techniciens de free aient demandé à france telecom de passer qu'ils ont branché ma ligne.

Maintenant ils me réclament des frais de résiliations, après m'avoir fait payer ds mois d'abonnement pour un service que je n'ai jamais eu.

Dans les prochains jours je dois décider de payer ces 30€ mal heureux ou aller devant la justice pour régler le litige.

Ces 2 mois ont vraiment été un enfer pour moi c'est pourquoi je suis vraiment tenté d'aller en justice.

Que pensez vous de ma situation? Ai-je une chance?

Par **garcia gonzalez**, le **26/03/2010** à **09:59**

La société france télécom est en tord dans votre situation, et vous n'auriez pas dû payer les mois d'abonnement tant que la ligne n'est pas en état de fonctionnement, pareil pour les frais de résiliation. Ne payez rien!

Envoyez en recommandé avec AR une lettre de remboursement de frais inutile en précisant comme motif le non respect de fonctionnement et la mauvaise foi de FT.

De plus contactez les associations de défense des consommateurs afin qu'ils vous aident dans vos démarches.

avant d'aller en justice, ce qui coûte un peu d'argent, pensez aux courriers en recommandé, FT étant connu, ils ne veulent pas de scandale donc un accord à l'amiable peut être trouvé. voilà.

bon courage

Par **dridri**, le **27/03/2010** à **12:42**

Je viens de recevoir une lettre de mise en demeure et au téléphone l'huissier ma donné une semaine pour lui donner une réponse. En cas de procès, quels est l'ordre de grandeur des couts que je dois prévoir?

ai-je encore le temps d'envoyer une lettre en recommandé?

Sachant que j'ai déjà envoyé 2 lettres non recommandées a la suite desquelles j'avais reçus des réponses par téléphone.

Ont'ils l'intention de nier mes lettres?

Je ne peux pas prouver que je les ai harcelés pour qu'ils viennent installer ma ligne, mais je peux prouver que durant le contrat que nous avons eu ma ligne n'a jamais été connectée.

Par **garcia gonzalez**, le **27/03/2010** à **14:54**

aë, alors là, vous devez aller voir un avocat avec les photocopies de vos courriers et lui demander conseil.

N'ayez crainte des huissiers de justice, ils font peur volontairement afin de mettre la pression et de précipiter les choses.

Prenez de suite rdv avec un avocat et expliquez lui votre situation avec vos courriers et autres preuves.

Il vous dira la démarche à suivre.

avec un avocat compétent, la première consultation est en général gratuite.

bon courage à vous.

Vous êtes dans vos droits, ne l'oubliez pas!

Ce n'est pas vous qui êtes en tord!

de plus, pour toute remarque sur FTelecom, courrier recommancé avec AR, et si tel, demandez le nom de la personne, et noter ceci avec la date et l'heure.